

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2276

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Projet d'aménagement Pré Gaudry - Échange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée, d'un terrain nu situé 146 avenue Jean Jaurès

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2276**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Projet d'aménagement Pré Gaudry - Échange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée, d'un terrain nu situé 146 avenue Jean Jaurès

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération Pré Gaudry fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0315 du 16 novembre 2020, la Métropole a décidé l'engagement de la procédure d'expropriation pour la réalisation de la voie est-ouest Pré-Gaudry et a approuvé le dossier destiné à être soumis conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à l'enquête parcellaire.

Par arrêté préfectoral n° E-2021-79 du 4 mars 2021, une enquête publique préalable à la DUP et une enquête parcellaire ont été prescrites. Par conclusions du 31 mai 2021, le Commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable. Par arrêté préfectoral n° 69-2022-03-28-00003 du 28 mars 2022, le projet a néanmoins été déclaré projet d'utilité publique.

Plusieurs opérations sont déjà livrées ou engagées à proximité, au cœur d'un site en pleine mutation. La Métropole a ainsi implanté le collège Gisèle Halimi qui a ouvert à la rentrée 2022 et a réalisé l'aménagement d'espaces publics (prolongement de l'allée de Fontenay et création d'un espace vert rue Pré Gaudry). Elle a également cédé un foncier à l'EM Lyon pour l'aménagement de son futur campus, actuellement en chantier et qui devrait accueillir ses 1^{ers} étudiants courant 2024.

Suite à l'achèvement des travaux de construction du nouveau site de l'EM Lyon au 146 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, il a été relevé, en limite ouest, une différence entre le parcellaire cadastral et l'implantation réelle de la clôture installée en limite. Cette différence, bien que minime, nécessite une régularisation foncière.

Aussi, la société Cogedim Grand Lyon a sollicité la Métropole, pour le compte de l'EM Lyon 2022, afin de procéder à la régularisation des limites foncières entre l'allée Fontenay, propriété de la Métropole, et le site de l'EM Lyon situé 146 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème.

II - Désignation des biens acquis

À ce titre, il sera procédé à l'échange de terrain suivant :

- la Métropole cède à l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée, la parcelle de terrain nu cadastrée BN 197 d'une superficie de 8 m², située avenue Jean Jaurès, conformément au plan de division ci-joint établi le 26 juin 2023,

- l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée, cède à la Métropole la parcelle de terrain nu cadastrée BN 195 d'une superficie de 2 m², située avenue Jean Jaurès, conformément au plan de division ci-joint établi le 26 juin 2023.

III - Conditions de l'acquisition

L'échange aura lieu avec soulte, à hauteur de 630 € HT au bénéfice de la Métropole, et tous les frais y afférents seront pris en charge par l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée.

La valeur de la parcelle cédée par la Métropole a été estimée par la direction de l'immobilier et de l'État (DIE) à 840 €.

Les terrains, objets de l'échange, sont libres de toute occupation ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 24 octobre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'échange foncier, avec soulte, de parcelles situées avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, dans le cadre du projet d'aménagement Pré Gaudry :

a) - un terrain nu cadastré BN 195 d'une superficie de 2 m² appartenant à l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée,

b) - un terrain nu cadastré BN 197 d'une superficie de 8 m², appartenant à la Métropole.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents au présent échange foncier.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale - P06 Aménagements urbains individualisée le 29 janvier 2020, pour un montant de 6 772 900 € en dépenses et de 1 538 800 € en recettes sur l'opération n° 0P06O5592.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée le 29 janvier 2020, pour un montant de 6 772 900 € en dépenses et de 1 538 800 € en recettes sur l'opération n° 0P06O5592.

5° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise évaluée à 210 € en dépenses - chapitre 21 - opération n° 0P06O5592,

- pour la partie cédée estimée à 840 € HT auxquels se rajoute la TVA à hauteur de 20 % d'un montant de 168 €, soit 1 008 € en recettes au chapitre 77 - opération n° 0P06O5592, la valeur historique du bien du patrimoine de la Métropole est estimé à 1 008 € TTC en dépenses et en recettes, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P06O2751,

- pour la soulte en faveur de la Métropole : 630 € en recettes - chapitre 77 - opération n° 0P06O5592.

6° - Tous les frais inhérents à cet échange seront pris en charge par l'EM Lyon 2022 ou toute autre société qui lui serait substituée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-317222-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
